Image not found or type unknown

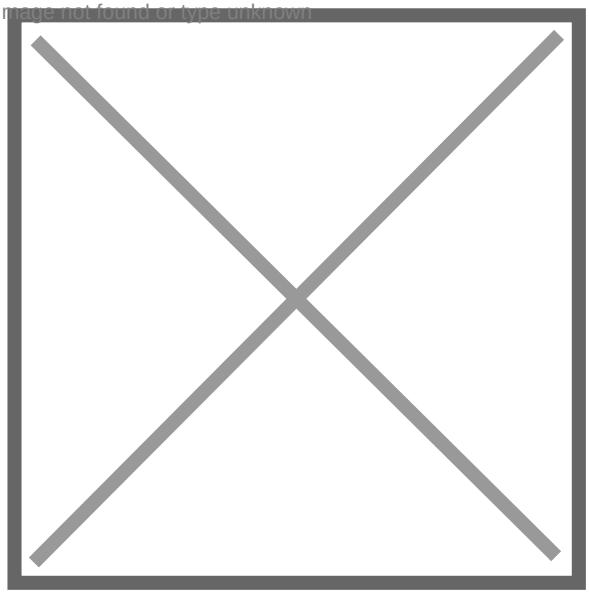

Syndic me reclame une somme d'argent

Par **jpb42**, le **25/02/2019** à **14:22**

Bonjour
En avril 2018 j'ai vendu un appartement.
J'ai reçu un courrier de mon ancien syndic qui me réclame le somme de 585 euros sans plus d'explications. Je croyais que tout avait été réglé devant le notaire. Le syndic a t'il le droit de me reclamer de l'argent 1 an apres la vente de l'appartement?

cordialement

Par **morobar**, le **25/02/2019** à **14:48**

Bonjour,
C'est le moment de lui demander des explications.

Par **amajuris**, le **25/02/2019** à **19:41**

bonjour,
votre syndic a du établir pour le notaire et à sa demande un état daté indiquant votre situation financière vis à vis du syndicat de copropriété.
si vous aviez un dette, le notaire aurait du la payer avec le prix de vente.
mais il s'agit peut-être d'une facture reçue après la vente.
vous devez poser la question à votre ancien syndic.
vous pouvez consulter ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32920
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés